

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2009 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2009

La séance débute à 19 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Béangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

A donné procuration : Romy LASSERRE à Eliane DALLEMAGNE.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2009

Secrétaire de séance : Claude CHAPPUIS.

Claude CHAPPUIS accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 04/05/2009

Anna DOUDOU signale que Romy LASSERRE ne devrait pas se trouver dans la liste des présents, puisqu'elle avait donné procuration. Rachel NABAFFA, à la page 5, veut que l'on écrive : « Rachel NABAFFA note que l'efficacité de la caméra dépend de son objectif : surveillance d'une propriété privée ou surveillance d'une voie publique. Les deux situations ne sont pas comparables. Elle ne voit pas l'intérêt d'installer un seul dispositif si toutes les douanes du Pays de Gex n'en sont pas pourvues, et en même temps ne tient pas à voir, par la suite, des caméras dans tout le village ». Eliane DALLEMAGNE, dans le compte rendu du CCAS, demande que l'on écrive « Auberge de Pré Velard – Bergerie de Baisenz ». Les corrections sont acceptées.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°027-2009

Objet : Désignation du coordonnateur chargé du recensement de la population pour 2010.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Un recensement de la population sera organisé à Challex en 2010, par les services de l'Insee.

Cette opération implique la désignation d'un coordonnateur municipal qui sera chargé de superviser les agents recenseurs, et d'assurer le lien avec l'Insee. Comme pour les autres emplois communaux, le Conseil municipal crée l'emploi de coordonnateur, et le Maire, par arrêté, le désigne nominativement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DESIGNE un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local, soit un agent de la commune.

DIT que le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire ; si c'est un élu local, du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales.

DIT que le coordonnateur d'enquête recevra 16.16 € pour chaque séance de formation.

Débat : Pierre DUMAREST rappelle que la population est recensée tous les cinq ans. En 2005 c'est lui qui avait été coordonnateur. Il avait suivi deux séances de formation. Il devait être présent régulièrement pour encadrer les agents recenseurs, faire le lien avec l'INSEE. Le recensement dure environ un mois. Rachel NABAFFA accepte d'assurer les fonctions de coordonnateur.

Délibération n°028-2009

Objet : Création d'emplois d'agents recenseurs pour les opérations de recensement de la population pour 2010.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Un recensement de la population sera organisé à Challex en 2010, par les services de l'Insee.

Cette opération implique le recrutement de deux agents recenseurs qui seront chargés des opérations matériels d'enquête.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

DÉCIDE la création de DEUX emplois d'agents recenseurs pour la période du 21 janvier au 20 février 2010 ;

DIT que la rémunération des agents recenseurs sera calculée sur la base de l'indice majoré 290 ; la collectivité versera une somme forfaitaire de 300 € pour les frais de déplacement ;

DIT que les agents recenseurs recevront 16.16 € pour chaque séance de formation.

Débat : L'offre de recrutement des deux agents recenseurs paraîtra dans le Petit Chalaisien de Juillet.

Délibération n°029-2009

Objet : Fixation des tarifs des concessions du cimetière de Challex

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un règlement pour le cimetière avait été mis en place le 6 février 2001 et avait été accepté par la commission responsable.

Une modification a été proposée pour intégrer et officialiser les concessions cinéraires (déjà existantes) mesurant 1.40 m / 0.60 m et qui peuvent accueillir des urnes.

Monsieur le Maire propose un tarif unique pour les concessions suivantes :

- tombe classique de 2 mètres par 1 mètre pour les adultes,
- tombe de 1.40 mètres par 0.60 mètre pour les enfants,
- emplacement (2 urnes) dans le columbarium,
- tombe cinéraire.

Ce tarif serait variable en fonction de la durée de la concession : 160 € pour les concessions de 30 ans et 80 € pour celles de 15 ans.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, l'unanimité,

ADOpte un tarif unique pour les différentes formes de concessions, tombes classiques, adultes et enfants, columbarium, tombes cinéraires ;

FIXE les tarifs comme suit :

Pour 30 ans	160 €
Pour 15 ans	80 €

CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.

Débat : Jean-Charles MORANDI explique que la commission voirie a discuté du règlement du cimetière. Celui-ci a été retouché pour intégrer l'espace cinéraire qui existait sur le terrain (au fond du cimetière, contre le mur, près de l'espace enfants) mais pas dans le texte. Cet espace permettra l'inhumation d'urnes cinéraires dans des concessions de taille adaptée. La commission propose d'établir un tarif unique quel que soit le type de concession, mais dépendant de leur durée : 160 € pour 30 ans et 80 € pour 15 ans. A titre indicatif, les anciens tarifs étaient de 152 € pour 30 ans et 76.22 € pour 15 ans, ces chiffres résultant de la conversion en euros de 2002. La commission voulait réexaminer les tarifs lorsqu'elle a constaté que le coût du relèvement d'une tombe pouvait aller jusqu'à 800 €. Elle a comparé nos tarifs avec ceux de Gex, Péron, Lancrans. Il s'avère que le prix d'une concession « classique » à Challex équivaut à ce qui se pratique à Péron, mais est très inférieur à celui de Gex. En ce qui concerne le columbarium, le prix est beaucoup moins élevé à Challex qu'à Péron, Lancrans et Gex. La question que s'est posée la commission est celle de la différenciation du prix en fonction du type de concession : adulte, enfant, tombe cinéraire, columbarium... Frédéric PERICARD dit que pour fixer un tarif distinct pour les concessions du columbarium, il faudrait connaître le coût de construction de celui-ci. Eliane DALLEMAGNE, Bérange BAERISWYL et Frédéric PERICARD préfèrent que le tarif reste identique pour tous les types de concessions, afin que le prix ne soit pas un critère de choix pour les familles. Bérange BAERISWYL souligne que les enterrements coûtent très cher aux familles et elle souhaite que les tarifs des concessions n'accroissent pas encore ce problème. Anna DOUDOU demande s'il reste encore beaucoup de place au columbarium. Pierre CUZIN et Frédéric PERICARD répondent que la moitié des emplacements sont occupés. Frédéric PERICARD ajoute qu'il faudra probablement prévoir la construction d'un nouveau columbarium d'ici la fin du mandat.

Délibération n°030-2009

Objet : Don au Sou des Ecoles de Challex de hamacs de l'école maternelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'inventaire du matériel affecté à l'école maternelle, il est apparu que des hamacs, ayant servi pour la sieste des enfants, n'étaient plus utilisés et étaient stockés dans le grenier. Ces hamacs ne servent plus et ont été remplacés par de petits lits qui répondent mieux à nos besoins en termes de sécurité d'utilisation pour les enfants (pas de risques de chute, ni de pincements dans les charnières), d'hygiène (facilité de nettoyage) et de facilité de rangement (empilables).

Il est proposé de donner ces 15 hamacs au Sou des Ecoles de Challex, afin qu'il puisse les mettre en vente lors du vide-grenier du 21 juin 2009.

Ces hamacs sont évalués à 20 euros l'unité. Le montant du don de la Commune au Sou des écoles serait donc de 300 €. Le Sou des Ecoles est cependant libre de fixer son prix de vente. Le produit de la vente sera affecté à l'organisation d'activités au profit des enfants de l'école de Challex.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

CONSTATE que les 15 hamacs, qui avaient été acquis par la commune pour l'école maternelle, ne sont plus utilisés depuis plusieurs années et ont été remplacés par du matériel plus adapté,

DONNE au Sou des Ecoles de Challex 15 hamacs d'une valeur unitaire de 20 € ;
DIT que le Sou des Ecoles pourra mettre en vente ces objets, et qu'il pourra librement en déterminer le prix.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Jean-Charles MORANDI) :

Bilan des dépenses de fonctionnement à mi exercice :

	Dépensés à ce jour	Prévu au budget	Observations
Eau	3606.13 €	6000 €	
Electricité	1 878.46 €	33 000 €	
Fioul	13312.20 €	27 000 €	
Carburant	599.58 €	2 200 €	
Fournitures d'entretien	3616.26 €	3 600 €	Achats par l'année effectués
Fournitures de petit équipement	1 761.93 €	9 000 €	
Fournitures de voirie	419.33 €	2 000 €	
Fournitures administratives	3 415.48 €	7 000 €	
Fournitures scolaires	4 906.80 €	7 000 €	
Contrats prestation service (cantine)	17 607.19 €	47 000 €	
Entretien et réparation de bâtiments	5 194.96 €	8 200 €	Dont facture changement tuiles église
Entretien et réparation de voies et réseaux	3 722.68 €	31 000 €	
Entretien et réparation de matériel roulant	3 295.13 €	10 000 €	
Entretien et réparation autres biens mobiliers	1 726.05 €	5 000 €	Dont entretien épareuse
Assurances	8 857.35 €	9 000 €	Cotisation pour l'année
Formations	1 854.00 €	6 000 €	
Honoraires	600.00	4 000 €	
Frais d'actes et de contentieux	6 021.86 €	11 000 €	
Frais d'annonces et d'insertion	1 074.15 €	1 500 €	
Réceptions	4 269.52 €	8 000 €	
Cotisation au SDIS	15 992.17 €	16 000 €	Cotisation pour l'année

Quelques dépenses d'investissement :

Palan	1 782.80 €
Tondeuse John Deer	1 620.00 €
Perche élagueuse	730.01 €
Coupe-haie	730.00 €
Fraise à neige	3 100.00 €
Ponceuse à bande	123.31 €
Plateaux repas réutilisable (3 jeux)	546.52 €
Fauteuil de bureau	175.55 €

Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

Elle s'est réunie le 25 mai, pour examiner la notation des employés titulaires.

La réunion initialement prévue le 10 juin est annulée.

Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

Réunion du 11/05/09

- ☛ Règlement du cimetière et tarifs des concessions : sujet longuement débattu.
- ☛ Tombe Stœklin : La décision a été prise de faire relever la tombe par une entreprise spécialisée.
- ☛ Mise aux normes électriques des bâtiments communaux : le devis a été approuvé. Il faudrait faire vérifier l'installation du paratonnerre de la Halle (c'est l'entreprise qui a effectué les travaux est SAE).
- ☛ Fermeture de l'auvent de la Pétanque : la commission va demander une étude chiffrée.
- ☛ Câblage informatique de l'école : devis de 5 957 € à discuter (objectif : supprimer le wifi).
- ☛ Peinture de la turbine : une peinture marron-rouille a été choisie. Elle sera faite par les employés au pistolet.
- ☛ Achat de radiateurs pour la bibliothèque : un devis a été demandé.
- ☛ Utilisation des eaux de la fontaine : les particuliers peuvent prendre l'eau des fontaines pour arroser leur jardin, mais la commission refuse qu'ils y installent à demeure une pompe électrique. En outre, il faudrait trouver une solution pour éviter que les voitures se garent sous le toit de la fontaine (mise en place d'une jardinière à étudier. René VERNAY s'y oppose).
- ☛ Réfection des routes : René VERNAY et Rachel NABAFFA ont fait la tournée en vue d'établir le programme des travaux.

☞ Sous-commission bâtiment du 02/05/09 :

- Chauffage de l'école : 19 126 litres consommés en 2008, et 13 000 litres consommés depuis janvier 2009. Proposition de faire refaire l'étiquetage. Pierre CUZIN explique qu'il y aurait un moyen d'améliorer la régulation : il faudrait changer toutes les horloges. Cela permettrait de programmer le déclenchement du chauffage seulement pour les jours où l'école est occupée.
- Chauffage de la Halle : Consommation 8560 litres pour 2008. Proposition de revoir la régulation quand il n'y a personne (trêve hivernale) et de réduire la température à 10 ou 12. De plus il faut faire procéder à un étiquetage. Bérangère BAERISWYL signale un problème d'odeur de fioul près du local pétanque. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il y a un problème de température de l'eau dans les douches, et a l'impression que du fioul non brûlé s'échappe par la ventouse. Cela pourrait expliquer les odeurs. Concernant ce dernier point, Pierre DUMAREST dit que le problème doit être signalé à E2S : il s'agit soit d'un défaut de réglage de la chaudière, soit de gicleurs à remplacer. Concernant la température de l'eau, Pierre DUMAREST explique que l'eau qui sort de la chaudière est à 58°C (respect de la norme de prévention de la légionellose), mais qu'en raison d'un problème sur le mélangeur, elle arrive à la même température dans les douches. L'entreprise E2S a été contactée et va faire un devis. David PERAY demande s'il y a un chauffe-eau pour les douches du vestiaire. Pierre DUMAREST répond que l'eau chaude de ces douches provient des ballons qui fonctionnent avec la chaudière. David PERAY pense qu'il faudrait trouver une autre solution et ne pas laisser tourner la chaudière en permanence juste pour l'eau chaude. Pierre DUMAREST trouve que la consommation de fioul qui est annoncée est excessive par rapport aux années précédentes. Pierre CUZIN dit qu'il serait possible de faire des économies l'hiver en baissant la température. Pierre DUMAREST dit que, pendant l'hiver, il faut que quelqu'un aille vérifier que les fenêtres aient bien été fermées et que les thermostats aient été réduits. Pour lui, l'excès de consommation ne provient pas d'un problème d'isolation, mais plutôt d'utilisation des locaux.
- Chauffage de l'église : proposition d'enlever le banc qui est devant la soufflerie pendant l'hiver car « c'est intenable !! ».
- Ecole : étudier l'installation d'une fontaine dans le hall pour que les enfants puissent boire.

Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

Réunion du 12 mai 2009

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire		
PC 09B0002 REVELLO	Construction d'une maison individuelle (PLU zone A)	Avis favorable (échantillons de tuile et d'enduit de façade à fournir avant mise en place)
Projet PC pour passe à poissons	(PLU zone N)	Avis favorable. En attente du dossier définitif.
Déclaration préalable		
DP 09B0009 BOUZOD	Construction d'une véranda (PLU zone UA)	Avis défavorable de la DDE et du CAUE. Avis défavorable de la commission , le projet remet en cause trop fortement l'architecture de ce bâtiment traditionnel identifié au PLU.
DP 09B0011 BAILLY	Agrandissement d'un balcon (PLU zone UB)	Avis favorable
DP 09B0012 DELARUE	Piscine hors-sol d'environ 13 m ² (PLU zone UA)	Avis favorable
Jorane – Demande d'avis concernant la clôture	Souhaite construire un mur de clôture le long de la route de Mucelle (hauteur environ 1.20 m, matériaux : pierres du Jura sur le dessus, crépi sur les côtés), dans le prolongement et l'esprit de ce qui existe.	La commission n'est pas favorable à la construction de ce mur de clôture qui cachera la maison en cours de restauration, plutôt que de la mettre en valeur. Elle souhaite que le demandeur sollicite l'avis du CAUE.
Divers		
Projet Chevallaz à Mucelle	Demande d'avis sur un projet de modification de l'accès (Mucelle) (PLU zone 1AU)	Avis défavorable de la DDE Avis défavorable de la commission : la superficie du tènement est insuffisante par rapport aux règles du PLU, la majoration des droits à construire liée à la réalisation de logements sociaux en zone UA, n'est pas transférable en zone 1AU, il n'y a pas suffisamment d'espaces verts, hors stationnements (minimum 40% obligatoires en zone 1AU et 15 % en zone UA). NB : DDE pas favorable à la création de la voie d'accès sur l'emplacement réservé pour logements sociaux.
Antenne SFR	Pétition des habitants des Baraques contre l'antenne	La commission prend note. Une réunion avec les plaignants est prévue le jeudi 11/06.
Construction Buffon rue de Champ Novaz	Clôture et portail installés sans autorisation	Lui adresser un courrier pour qu'il vienne s'expliquer.

Révision/modification du PLU		
Etat des contentieux PLU	Audiences prévues le 28 avril 2009 à 10h30 à Lyon	La commission est informée du contenu des conclusions du rapporteur public.
Courrier de J-L Gay	Présence d'une butte de terre entre la propriété Landecy et son terrain.	Rappeler la DDE pour voir ce qui peut être fait. La dernière fois il nous avait été répondu que tant que le chantier était en cours, il n'était pas possible de déterminer si la butte était temporaire ou définitive. Il fallait donc attendre la DAACT pour faire un contrôle de conformité par rapport au PC. A ce jour, les travaux sont toujours en cours.
Soparim	Conteste la légalité de la convention pour le financement des places de stationnement. Menace la commune, le Maire, de poursuites pénales pour « Concussion » et « Abus de pouvoir ».	Un avocat a été consulté.

Commission Commerce

La première esquisse de l'architecte a donné lieu à une estimation de travaux de 750 000 €. Nous avons tenté de réduire le projet. Une nouvelle esquisse sera présentée lors de la réunion du 10 juin. René VERNAY craint que l'architecte augmente les prix pour augmenter sa commission. Il rappelle que le conseil avait promis qu'il ne ferait pas d'emprunt pour financer ce projet. Frédéric PERICARD souligne que le commerce sera loué à un exploitant et qu'il générera donc des recettes pour la commune. Il souhaite tout de même que l'on respecte les prévisions.

Commission Communication (Christian JOLIE)

- ☞ Petit challaisien : Christian JOLIE demande l'avis du conseil sur les derniers numéros qui sont sortis
 - Eliane DALLEMAGNE et Anna DOUDOU signalent qu'il faut encore améliorer la relecture et la correction des coquilles.
 - Articles sur le bruit dans le dernier numéro : Béragère BAERISWYL et Jean-Charles MORANDI les ont trouvés intéressants. Jean-Charles MORANDI ajoute cependant que la commune a été trop compréhensive avec les plaignants.
- ☞ Plans de la commune : en cours.
- ☞ Brochure d'accueil des nouveaux habitants : en cours
- ☞ Recensement de la signalétique du village : en cours
- ☞ Panneau d'information de la turbine : présentation de l'esquisse du projet.

Commission Vie Associative (Béragère BAERISWYL)

- ☞ Assemblées générales : U.S.C. le 11 juin et Gymnastique volontaire le 19 juin.
- ☞ L'U.S.C. invite des élus à aller voir l'école de foot des enfants et à rencontrer les éducateurs, un samedi à midi.
- ☞ Concert de la Campanella : 14/06/09
- ☞ Fête de la musique : pot d'accueil offert par la commune.
- ☞ A.J.L.C. : très beau spectacle, très apprécié.
- ☞ Vide-grenier : Béragère BAERISWYL voudrait apporter quelques précisions. Aucun des deux vide-grenier organisé par le Sou des Ecoles et par l'U.S.C. n'était prévu au calendrier des fêtes de l'Intersociété. Lorsque l'U.S.C. a annoncé qu'elle voulait faire un vide-grenier pour la Vogue, la commune était informée que le Sou des Ecoles voulait en faire un fin septembre, ce dont elle a informé l'U.S.C.

Commission Education (Anna DOUDOU)

- ☞ Ecole numérique rurale :
 - Une réunion a été organisée entre la commission Education, les enseignantes et la Souris Verte. Il avait alors été décidé de faire une déclaration d'intention. Anna DOUDOU rappelle que le plan proposé par l'Etat prévoit un subventionnement de la dépense à hauteur de 80% dans la limite de 9 000 €. L'objectif est d'équiper l'école en ordinateurs portables mobiles et en divers accessoires (dont le tableau numérique interactif). Pour espérer pouvoir bénéficier d'une subvention, le projet doit respecter un cahier des charges très précis.
 - La directrice de l'école et Pierre CUZIN se sont rendus à Bourg en Bresse le 27 mai pour assister à une présentation du matériel, faite par les fournisseurs. Anna DOUDOU tient à remercier officiellement Pierre CUZIN de s'être rendu disponible, car aucun membre de la commission ne le pouvait. Pierre CUZIN précise que chaque société propose des formules différentes, soit des packs complets avec ordinateurs et tableau numérique, soit des possibilités d'achats à l'unité. Une question demeure, celle de la liaison entre ordinateurs. Le conseil municipal a décidé de supprimer le wifi à l'école. Il existe d'autres solutions techniques : le câblage de l'école dans son ensemble, la solution du « courant fort », ou l'équipement d'une classe fixe dans laquelle se déplaceraient les élèves. Dans ce dernier cas, on en revient à la solution de la salle informatique, or une telle salle existe actuellement mais n'est guère utilisée.
 - La commission souhaiterait connaître l'avis du conseil municipal sur ce sujet. Jean-Charles MORANDI rappelle deux principes de base : le conseil refuse le wifi, et actuellement, nous n'avons qu'une somme de 1 000 € inscrite au budget pour l'informatique à l'école pour 2009. Le plan « école numérique rurale » s'est présenté bien après, et n'avait donc

pas pu être évoqué. Il rappelle en outre que seules 70 communes seront retenues dans le département, sur 260. David PERAY voudrait que l'on équipe néanmoins, même partiellement, l'école en matériel informatique d'ici la prochaine rentrée scolaire. Pierre CUZIN souligne que la plupart des ordinateurs de l'école sont obsolètes, à l'exception de trois qui ont été achetés récemment. Anna DOUDOU explique que la souris verte a confirmé qu'elle pourrait continuer à s'occuper de la maintenance informatique et à faire fonctionner la salle informatique pour ses actions auprès du public. Pierre CUZIN précise que les fournisseurs proposent également des contrats d'entretien. Christian JOLIE voudrait que l'école définisse très précisément et par écrit ses besoins. C'est seulement dans un deuxième temps que l'on cherchera à adapter le matériel à ce que l'on souhaite en faire. Il faut que les enseignantes élaborent un vrai projet sur le matériel et son utilisation.

- Christophe BRULHART revient sur la décision de présenter ou non notre candidature pour la subvention. Il voudrait que l'on confirme les modalités d'attribution et de versement de la subvention. Si la commune n'est pas obligée d'engager la dépense avant d'avoir eu la confirmation que sa candidature est retenue, alors il faut déposer le dossier et maintenir la candidature.

☞ **Mouvements d'enseignants** : trois enseignantes restent et deux partent.

☞ **Conseil d'école** : le 9 juin 2009.

☞ **Accueil périscolaire** : rencontre avec les employés le 15 mai

- Problème de la durée du temps du repas : les méthodes mises en place pour réduire le temps du repas semblent déjà porter leurs fruits.
- Projet pédagogique : il devra être remis le 22 juin.
- Deux employés assisteront à une formation le 11 juin à Bourg sur l'animation et l'accueil pendant le temps méridien.
- 29-30 juin : des employées seront absentes pour cause de sortie scolaire et de formation. Patricia ALTHERR assurera le remplacement à la cantine ces jours là, de même que le 11 juin. Anna DOUDOU la remercie.

Affaires sociales - CCAS (Eliane DALLEMAGNE)

Eliane DALLEMAGNE et Anna DOUDOU ont rencontré des membres de la Croix rouge du Pays de Gex (Prévessin-Moëns) qui ont présenté leurs actions :

- au niveau social : l'association tient une épicerie sociale et une vesti-boutique. Eliane DALLEMAGNE explique qu'elle prend le relais des Restos du Cœur au printemps. Anna DOUDOU souligne cependant que l'aide est limitée à quatre mois par an.
- En matière de secourisme : les secouristes de la Croix rouge tiennent des postes de secours lors de manifestations publiques, et assurent la formation sur les premiers secours.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

☞ **Conseil communautaire du 29 mai** :

- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2008 (Budget principal et budgets annexes).
- Projet de Tram Meyrin/Saint Genis Pouilly : le coût se monterait à 80 millions d'euros. La Suisse pourrait participer à hauteur de 40 %. Elle voudrait cependant que l'on remette en service la ligne SNCF Divonne-Bellegarde et qu'elle soit connectée au tram à Sergy. Ce serait une installation à trois voies permettant le passage des trains. Si ce projet prend un caractère international, il pourrait être financé par l'Etat français. L'emprise du tram depuis la frontière jusqu'à Saint Genis n'est pas encore définie.
- Projet des Rives de l'Allondon : il a obtenu un avis favorable du Comité départemental d'aménagement commercial. Deux vice-présidents de la CCPG ont cependant formé un recours devant le tribunal.

☞ **Séminaire des élus** : Anna DOUDOU, Jean-Charles MORANDI et Christian JOLIE étaient présents. L'objet de ce séminaire était de définir les orientations de la politique de la CCPG pour les cinq ans à venir.

- Groupe de travail « Service à la population » (formation des personnels, handicap, prévention de la délinquance, personnes âgées, petite enfance, développement culturel, développement des services publics) : Christian JOLIE explique que le groupe de travail a retenu trois pôles d'action :
 - La formation des personnels pour répondre aux besoins des entreprises locales et surtout compte tenu que le Pays de Gex manque de structures de formations adaptées, notamment pour le personnel des crèches ;
 - La coordination pour la prévention de la délinquance (création d'une maison de l'adolescence), pour accueillir les personnes âgées, pour celles qui souffrent de handicap ;
 - La prise d'une compétence culture élargie (musique, danse, théâtre). Christian JOLIE note que les élus ont pris conscience que la création d'activités culturelles au profit de la jeunesse peut jouer un rôle dans la prévention de la délinquance.
- Groupe de travail « Environnement » (eau et assainissement, agriculture et environnement, déchets) : Anna DOUDOU explique que les trois pôles retenus par le groupe de travail sont :
 - La prise de la compétence eaux pluviales par la CCPG ;
 - L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments anciens ;
 - L'augmentation des possibilités de collecte et de recyclage des déchets au niveau local.
- Groupe de travail « Développement et aménagement » : Jean-Charles MORANDI explique que les trois pôles retenus sont :
 - Une vision prospective avec la mise en place d'un agenda 21 ;
 - La mise en place de moyens de transports en commun et de transports doux ;

- L'ingénierie et l'aide technique aux collectivités en matière de planification urbaine, communale et intercommunale, et d'instruction des permis de construire. L'ensemble des communes présentes, sauf une, a refusé de transférer à la CCPG la compétence relative aux PLU.
- Jean-Charles MORANDI souligne que cette journée de travail était parfaitement organisée. Il a cependant eu l'impression que les travaux étaient orientés en fonction d'objectifs préétablis. Anna DOUDOU s'interroge sur les suites qui seront données à ces réflexions. Jean-Charles MORANDI note qu'à l'issue de cette journée de travail, neuf propositions ont été retenues. Elles vont être classées par ordre d'importance et par délai de réalisation sur la durée du mandat.
- ☞ **Contrat local de sécurité** : Jean-Charles MORANDI explique que le contrat local de sécurité est en cours de révision. Il fixe quatre objectifs : réduire le niveau de la délinquance, améliorer la prise en compte des populations vulnérables, réduire les stationnements illégaux des gens du voyage, prendre en compte la situation frontalière du Pays de Gex dans le domaine de la prévention de la délinquance. A ces objectifs correspondent trente actions spécifiques.
- ☞ **SIVOS – Gymnase** : La commune de Thoiry avait refusé de participer au financement des investissements du gymnase. Elle refuse aujourd'hui de payer la totalité des charges de fonctionnement qui devraient lui incomber (50%), ce qui alourdit considérablement la contribution des communes membres du SIVOS. Les maires des communes du canton sud vont donc rencontrer le sous-préfet dans les prochains jours pour voir comment sortir de ce blocage. Ces communes, dont Challex, ne peuvent pas prendre à leur charge la totalité des charges de fonctionnement du Gymnase, alors que Thoiry enverra 50% des effectifs du collège. Le Conseil général de l'Ain va également être sollicité pour participer aux frais de fonctionnement de l'équipement.

Questions diverses :

- ☞ **Eclairage public aux Baraques** : Pierre DUMAREST explique que les problèmes actuels sont liés au fait que le transformateur a été gravement endommagé. Les lieux ont été sécurisés pour éviter tout accident, mais l'entreprise qui se charge de la maintenance de l'éclairage ne peut pas intervenir tant qu'EDF n'est pas intervenue sur le transformateur. Cette dernière a été prévenue il y a plusieurs semaines et doit faire le nécessaire.
- ☞ **Bruit dans la commune** : Jean Charles Morandi explique qu'il a trouvé inadmissible qu'on fasse déplacer six gendarmes pour faire expulser du stade quatre personnes qui faisaient un barbecue sur le stabilisé un dimanche à midi. Le bruit fait partie de la vie du village, et de nombreux Challaisiens ne veulent pas d'un village dortoir et silencieux à toute heure du jour et de la nuit. Le stade est un lieu public où les rassemblements de toute nature sont autorisés, dès lors que le règlement ne les interdit pas, et rien n'interdit à des supporters de pique niquer au bord du terrain de sport. Claude CHAPPUIS voudrait que le ridicule de cet évènement soit souligné dans le prochain Petit Challaisien. Béragère BAERISWYL dit qu'un représentant de l'U.S.C. projette d'écrire un article et de le faire distribuer dans les boîtes aux lettres. Béragère BAERISWYL, Claude CHAPPUIS et Jean-Charles MORANDI affirment que Challex ne doit pas devenir une cité dortoir, et que notre objectif, en tant qu'élus, est de maintenir, voire de ramener, la vie dans le village. Le conseil municipal approuve cette position à l'unanimité.
- ☞ **Boîtes aux lettres** de la Poste aux Baraques et à l'ancienne Poste : la première n'a pas été remise en place suite au remplacement du cidex, la seconde a été scellée. Nous allons demander à la Poste de les remettre en service très rapidement.
- ☞ Lecture du courrier adressé par Mesdames et Messieurs Diongue, Carrara et Gendron concernant leurs enfants qui ont été punis à la cantine.

Prochaine réunion du Conseil 06/07/2009 à 19h30.

La séance est levée à 23h35.